



HAL
open science

Gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables, pilier du développement durable

Thierry Ramandraiarivony, Joelisoa Rakotonandrasana

► To cite this version:

Thierry Ramandraiarivony, Joelisoa Rakotonandrasana. Gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables, pilier du développement durable. Rôle et place des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables dans les politiques forestières actuelles à Madagascar, Dec 2013, Madagascar. pp.7. cirad-00935065

HAL Id: cirad-00935065

<https://hal.science/cirad-00935065>

Submitted on 23 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables, pilier du développement durable

Thierry RAMANDRAIRIVONY¹, Joelson RAKOTONANDRASANA¹

¹Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement SAGE

Résumé

Les communautés locales de base tiennent un rôle et une place importante dans la gestion des ressources naturelles renouvelables à Madagascar. Des plans d'aménagements et de gestion ont été mis en place pour leur épauler. Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables est matérialisé par un contrat entre l'Etat, la commune et les communautés. Ces derniers ne conservent pas tout simplement ces ressources mais développent également des filières porteuses au niveau de leur terroir. Conserver la biodiversité par la valorisation des ressources naturelles est le principe directeur qui anime les communautés dans leur mission.

La promotion de ces filières tout en respectant les techniques diffusées par les partenaires techniques et financiers engendrent une augmentation de rendement et de production. En effet, Une amélioration de niveau de vie a été constatée au niveau des communautés. Et ces derniers ont pu amener facilement leur progéniture dans le système éducatif, sanitaire et arrivent à subvenir le besoin de leur famille.

Par ailleurs, ils participent aussi au développement de la commune et de la région à travers des taxes et des ristournes. De plus, la participation des communautés dans la gestion de ces ressources est un atout majeur pour l'Etat Malgache dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales forestières actuelles.

SAGE a travaillé sur 6 sites de référence en transfert de gestion dans la région du Sud Ouest et 7 sites de référence dans la région du Nord Ouest de Madagascar illustrant ces constats.

Mots clés : Transfert, gestion, ressources, renouvelables, rationnelle.

1 Introduction

Le transfert de gestion des ressources naturelles, en faveur des communautés locales est une approche dont l'adoption a été amorcée à Madagascar vers la fin des années 90. Les résultats de ces transferts sont mitigés, autant au niveau de la conservation qu'au niveau de l'amélioration des conditions de vie des membres des CLB. Néanmoins, les réussites ont fait entrevoir que la gestion des ressources naturelles peut constituer le pilier du développement durable. Pour soutenir cette affirmation, on va développer successivement ci-dessous :

- La décentralisation de la gestion des ressources naturelles, un moyen pour la conservation et/ou une mise en valeur durable et rationnelle ;
- La mise en place de système de conservation et de gestion durable des ressources
- Les effets/impacts du transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR) sur l'amélioration des conditions de vie des populations :

2 La décentralisation de la gestion des ressources naturelles, un moyen pour la conservation et/ou une mise en valeur durable et rationnelle.

A travers l'adoption de la loi n° 96-025, Madagascar s'est engagée sur la voie de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Cette pratique implique une responsabilisation des structures de gestion locale des ressources, communément appelé Communautés Locales de Base (CLB). Le choix de cette orientation a été motivé par le fait qu'une gestion locale des ressources est plus efficace qu'une gestion centralisée. En effet, les CLB sont motivées par leur responsabilisation et par le fait qu'elles peuvent, à travers l'application de systèmes et d'outils de gestion appropriés s'adonner à la mise en valeur de manière durable et rationnelle des ressources naturelles dans le site dont la gestion leur a été confiée.

Concrètement, le transfert de gestion des ressources naturelles, en faveur des communautés locales de base est formalisé et concrétisé par la signature du contrat tri-partite entre la CLB, la Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD), en l'occurrence la Commune, et le Service Technique Décentralisé concerné par la ressource prise en considération. Le cahier de charges définit les attributions de tous les acteurs concernés par le transfert, pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

2.1 Les outils pour la gestion durable et rationnelle des ressources

En plus du contrat et le cahier de charges, les CLB sont dotées d'outils pour leur permettre de conserver et/ou mettre en valeur convenablement les ressources dans leurs sites. Ces outils sont le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) et le Dina, ou la charte d'accès aux ressources naturelles, élaborés avec la participation effective des membres des communautés locales de base. Ces outils contribuent, chacun à leur manière à la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles.

Le PAGS morcelle le site géré par la CLB en zones de gestion différente, affectées à des utilisations différentes les unes des autres. Un site comprend par exemple des zones de protection, des zones d'exploitation, ou encore des zones de restauration. Dans un souci de conservation et/ou de gestion durable et rationnelle, cet outil définit également le rythme de valorisation des ressources par l'établissement des quotas de prélèvement.

Le Dina définit pour sa part les règles et procédures à respecter pour avoir accès aux ressources. Il comprend également les sanctions à appliquer en cas d'infractions ou transgressions à ces règles et procédures.

Des communautés bien encadrées mettent en place des comités d'application de ces outils appelé comités de mise en vigueur des textes et du Dina.

2.2 La mise en place de systèmes de conservation et de gestion durable des ressources

L'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles démontre que les communautés locales de base ne doivent pas être livrées à elles même après l'effectivité du transfert. Les CLB livrées à elles-mêmes peuvent revenir à leurs pratiques destructrices dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Les communautés doivent être accompagnées dans la mise en œuvre du transfert. Cette prise en main suppose la prise de responsabilité de tous les acteurs cités dans le cahier de charges.

Dans le cadre du Programme Environnemental III - GEF/PNUD, SAGE a assuré l'accompagnement socio-organisationnel des communautés locales de base en matière de gestion durable des ressources naturelles (07 VOI dans le Nord-Ouest et 06 VOI dans le Sud - Ouest de Madagascar). Parmi les lignes d'activités réalisées pour la mise en place de système de conservation et de gestion durable des ressources naturelles figurent l'amélioration des techniques d'exploitation, l'application des chartes d'accès aux ressources Dina, le suivi communautaire et la valorisation des filières de biodiversité.

2.3 L'amélioration des techniques d'exploitation, de valorisation des ressources naturelles

Comme on l'a déjà vu ci-dessus, le plan d'aménagement et de gestion des ressources naturelles simplifié, communément appelé PAGS contribue à la rationalisation de gestion des ressources naturelles à travers le zonage du site transféré, et l'établissement des quotas d'exploitation. L'élaboration de cet outil prend compte de la disponibilité des ressources à exploiter. L'élaboration du PAGS doit donc être précédée de l'inventaire des ressources pour pouvoir déterminer le rythme d'exploitation. Une connaissance de la régénération des ressources est également une condition sine qua non pour permettre une exploitation rationnelle. En plus de leurs connaissances, les manières et techniques d'exploitation appropriées pour chaque type de ressources doivent être transmises aux communautés locales. Des exemples précis peuvent être donnés pour une exploitation sans compromettre la régénération.

Dans le cas de l'exploitation des ressources marines, la pêche sélective assure la régénération des espèces. Ce genre de pêche préconise l'utilisation de techniques et de matériels améliorés. L'utilisation des filets, dont la taille des mailles est définie, préserve les juvéniles en n'attrapant que les adultes pour assurer la régénération des espèces. Pour le cas de la pêche aux crabes, les femelles avec des œufs doivent être relâchées pour permettre l'éclosion de milliers d'œufs.

Dans le cas de l'exploitation des ressources terrestres, des techniques de coupe précises doivent être appliquées pour permettre à l'arbre de survivre à cette coupe.

2.4 L'application des résolutions prises dans la charte d'accès aux ressources Dina, et/ou des lois en vigueur.

Les Dina, ou chartes d'accès aux ressources, dictent les conditions d'accès à ces ressources. Elles sont élaborées dans le but de règlementer la mise en valeur des ressources. En plus de ces chartes d'accès, l'application des lois en vigueur est aussi un gage de régénération des ressources. Des exemples concrets peuvent également être donnés.

Dans le cas de l'exploitation des ressources marines, la loi définit la taille des mailles des filets et les périodes de fermeture et d'ouverture des saisons de pêche pour permettre aux espèces de se régénérer. Les Dina, pour leur part, protègent des zones à prélèvement zéro pour protéger les frayères et les zones de ponte pour permettre également cette régénération.

Dans le cas d'exploitation des ressources terrestres, les lois en vigueur dictent la liste des espèces qui ne doivent plus faire l'objet d'exploitation, ou même de mise en valeur de manière rationnelle, pour éviter leur extinction.

2.5 Le suivi communautaire des ressources et l'amélioration de la socio-organisation.

Les communautés locales, à qui la gestion d'un site est confiée doivent prendre ses responsabilités pour le suivi des ressources dans ce périmètre. Ce suivi communautaire suppose une formation au préalable pour la mise en place du système de gestion et des outils qui l'accompagnent. Il a pour but de quantifier les ressources prélevées au niveau du site, mais également de constituer un système d'alerte au cas où les outils signalent la raréfaction ou la baisse de volume, de poids des espèces exploitées. Ce sont donc des outils de suivi écologique simplifié entre les mains des communautés locales. Les outils de suivi sont les suivants :

- Les fiches de capture pour les pêcheurs dans le cas des ressources marines et les fiches de prélèvement pour le cas des ressources terrestres ;
- Les fiches de suivi, au niveau des sites qui sont des synthèses des fiches de capture et des prélèvements ;

Pour permettre le suivi des ressources naturelles et de l'amélioration dans le domaine de la socio-organisation au niveau des communautés locales de base, des comités doivent être mis en place pour procéder au suivi et à la conservation :

- Le comité d'application du Dina et des lois en vigueur, chargés de la surveillance des ressources et de l'application des sanctions préconisées dans le cas de constatation d'une infraction ;
- Le comité de suivi des ressources pour la collecte des fiches de capture et de prélèvement au niveau des membres des communautés qui exploitent et/ou mettent en valeur les ressources.

2.6 Développement des filières porteuses :

Valoriser les ressources naturelles consiste à exploiter les ressources d'une manière structurée et organisée tout en offrant des bénéfices équitables et durables à tous les niveaux, et en particulier à « l'économie locale ». Les objectifs de la valorisation étant, d'une part, la durabilité des ressources naturelles et, d'autre part, l'amélioration des rentrées d'argent à multi-niveau et en particulier, aux ménages bénéficiaires directs, et cela par :

- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles par les communautés de base en se basant sur des filières bien structurées ;

- l'appui à la promotion de la valorisation des ressources par l'intégration de toutes les parties prenantes dans le processus : communauté locale, autorités locales, services techniques, opérateurs économiques, ...
- l'orientation et l'encadrement des communautés de base dans la mise en œuvre des activités de valorisation et la commercialisation des produits.

Après avoir été formées sur les manières à appliquer pour que la gestion soit durable et rationnelle, les filières doivent être structurées. La structuration consiste à établir le circuit d'écoulement des produits, transformés ou non, en vue d'en assurer l'écoulement. Le moyen qui a déjà fait ses preuves est l'organisation de la rencontre avec la demande. Les communautés assurent la disponibilité des produits, en qualité et en quantité, et les débouchés de leurs collectes. Pour assurer un partage équitable des bénéfices, les prix sont convenus à l'avance.

Spécifiquement, les femmes ont été privilégiées en termes d'appui des partenaires techniques et financiers. Elles ont eu la possibilité de développer leur activité notamment la vannerie, la broderie, la couture et la transformation des poissons.

3 Les effets/impacts du transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR) sur l'amélioration des conditions de vie des populations

Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables participe de façon significative à l'amélioration de l'environnement sur les sites transférés : réduction des feux de brousse, protection effective contre des pressions excessives sur les ressources, organisation des prélèvements jugés supportables par le milieu. Le TGRNR apporte de plus un cadre organisé pour des réalisations améliorantes telles que les reboisements ou les utilisations plus économes des ressources.

3.1 La diminution des pressions sur les ressources a été constatée notamment dans la zone Nord-Ouest, commune de Nosy-be, île Sakatia.

Selon OMAR, membre du VOI à Sakatia, Nosy-be, Région DIANA : « *le VOI collabore avec les opérateurs touristiques pour préserver les richesses écologiques marines et terrestres sur cette île parce que nous sommes tous persuadés que les ressources ne cessent de se dégrader. Mais devant l'appui des partenaires, les mangroves commencent à se régénérer, les produits de mer deviennent abondants et nous ne pêchons qu'à partir des engins de pêche qui respectent les normes. De plus, l'assainissement de la plage a été fait journalièrement par les membres du VOI. En effet, la propreté de la plage attire davantage des touristes pour visiter notre localité. On a également constaté la régénération des récifs coralliens juste en face de l'hameau d'Antanabe* ».

3.2 Le nombre des délits est nettement à la baisse.

Grâce aux activités de sensibilisation et de surveillance, les pêcheurs locaux commencent à respecter les textes en vigueur. **Ce qui se traduit par une santé écologique améliorée des récifs.**

Selon MARINDAZA Richard, Président du VOI à l'île Sakatia, Nosy-be, Région DIANA : « *la caisse du VOI ne cesse d'augmenter puisque premièrement la solidarité règne entre le VOI et les opérateurs touristiques, deuxièmement nous appliquons strictement les textes et le dina pour mieux protéger les ressources et troisièmement l'appui précieux des agents de SAGE nous aide dans la mise en œuvre de notre plan d'action. Le montant de notre caisse s'élève actuellement à 340 000 Ariary*».

3.3 Le VOI participe aux travaux communautaires de leur fokontany en tant qu'entité reconnue.

Selon ALSON Eric, Président du VOI ADEA Antanamitaràna, Nosy-be, Région DIANA : « *le VOI ADEA à Antanamitaràna a contribué massivement à la construction d'un nouveau bâtiment sanitaire (CSB I) pour cette fokontany par le biais de la somme de 200 000 Ariary. Par ailleurs, nous pouvons construire un local destiné pour le bureau du VOI à l'intérieur de l'EPP Antanamitaràna en collaboration avec un partenaire étranger (Suisse)* ».

3.4 L'encadrement permanent et l'octroi des diverses formations par SAGE montrent leur effet.

Les capacités institutionnelles sont bonnes. La capacité institutionnelle se traduit par un niveau élevé d'appropriation et de participation.

Selon RAZANAMANGA Bien Aimée, membre du VOI à Manombo-Sud, Tuléar, Région Atsimo Andrefana : « Je fais partie des femmes bénéficiant de la formation des partenaires techniques sur la transformation des poissons. Actuellement, j'arrive à liquider 05 à 10 kg de poissons fumés (thon) par semaine à Tuléar. Et je ne connais pas de difficulté sur la provision en produit de première nécessité (sucré, sel, riz, farine, savon, huile, etc.....) pour ma famille ».

3.5 Le suivi écologique est l'un des outils utilisés pour mieux gérer les ressources naturelles.

Selon Dominique VOCA, Assistant Technique de SAGE Nosy-be : « Le suivi écologique est l'une des sources des recettes des VOI. Il tient les 70 % des recettes pour le VOI à Antanamitaràna (district de Nosy-be), les 87% des recettes pour celui d'Ambatozavavy (district de Nosy-be), et les 92% pour celui d'Antsahampano (district d'Ambanja). De plus, ces VOI accordent des pourcentages pour les membres du comité de suivi. En effet, cette motivation pousse les comités à travailler sérieusement au sein de leur terroir respectif ».

3.6 L'appui socio-organisationnel apporté au VOI a permis d'obtenir des résultats sur leur fonctionnement.

La disposition des outils de gestion ainsi que leurs utilisations effectives sont des signes du dynamisme de VOI.

Selon LEZAFY Emmanuel, membre du VOI, membre du comité de résolution de litige à Ambatozavavy, Nosy-be, Région DIANA : « Je constate que le comité de résolution de litige au niveau du VOI est désormais opérationnel puisqu'il existe le mécanisme pour dénouer les litiges au niveau des membres du VOI. Auparavant, ce sont les membres de bureau du VOI ou le Chef de Fokontany qui ont été les responsables de la gestion des conflits. Depuis la mise en place de ce mécanisme, je constate que les conflits sont résolus en général dès la première étape, c'est-à-dire à l'amiable. Le comité de gestion des litiges a été créé le mois d'octobre 2009. Cette situation diminue la perte d'argent vers les autorités administratives et juridiques ».

3.7 Le VOI a également atteint un bon niveau dans la gestion de leurs activités techniques.

Le système de communication interne fonctionne bien. Ce qui facilite l'organisation de la collecte des produits en collaboration avec l'opérateur économique.

Selon GOLO Parfait, membre du VOI à Ambatozavavy, Nosy-be, Région DIANA : « La mise en œuvre de notre plan d'action favorise et améliore notre cohésion sociale, notre solidarité, et notre capacité de production. Nous sommes tous responsables de la gestion des ressources naturelles. Nous ne conservons pas tout simplement ces ressources mais nous pouvons développer aussi des filières porteuses qui sont rémunératrices (production de miel) avec l'appui technique et financier des partenaires. La mise en relation avec les opérateurs économiques a été assurée par SAGE. L'écoulement des produits des membres du VOI est assuré, les recettes ont augmenté pas comme auparavant. Et nos enfants peuvent rejoindre facilement l'établissement scolaire qu'ils conviennent ».

3.8 La promotion de l'écotourisme dans la gestion durable des ressources naturelles engendrent une création d'emploi pour les communautés.

Selon MANAHADRAZA Hermany, Président du FIMIMANO, Anakao, Région Atsimo Andrefana : « La promotion des activités écotouristiques communautaires permet à nos jeunes d'avoir une occupation professionnelle plus stable puisque la majorité d'entre eux ont été sans emploi avant la mise en œuvre du projet d'appui du GEF/PNUD au PE III ».

3.9 La gestion durable des ressources naturelles renouvelables entraîne une augmentation de recette pour les collectivités territoriales décentralisées.

Selon ZEMENY, membre du VOI à Manombo-Sud, Région Atsimo Andrefana : « *Nous allons amener à Tuléar les produits de mer pour vendre aux restaurateurs. Ils y sont vendus plus chers, et on obtient de bénéfiques conséquents. Mais avant de quitter Manombo-Sud pour aller à Tuléar, nous payons 1 000 Ariary par cuvette à la mairie contre un reçu signé et tamponné par le percepteur de la commune.* ».

3.10 L'accroissement de recette familiale pousse les parents responsables à amener leur progéniture dans le système scolaire adéquat.

Selon DAMANY, membre VOI Amboboka, Région Atsimo Andrefana : « *A cause de la dotation des matériels de pêche adéquat par le partenaire financier, et les diverses formations dispensés par le partenaire technique, j'arrive à capturer quotidiennement en moyenne 15 kg de poisson de différents types. Je vends le 10 kg pour assurer le besoin de ma famille et pour pouvoir payer l'écolage mensuel de ma fille dans un établissement privé à Tuléar.* ».

3.11 Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables au VOI aide l'Etat Malagasy dans la mise en œuvre de la politique nationale forestière.

Selon GHUN Thierry, Chef Cantonement Nosy-be, Région DIANA : « *Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables au VOI est un important outil pour préserver nos ressources puisque les agents du Ministère de l'environnement et des forêts n'arrivent pas à assurer périodiquement les suivis et les contrôles au niveau de tous les sites transférés. De plus, ils disposent des outils de gestion pour améliorer leur savoir-faire. Le DINA est strictement appliqué non seulement pour les membres du VOI mais aussi pour toutes les personnes au niveau de la commune.* ».

3.12 La mise en place d'un système de communication adéquat facilite l'implication de tous les acteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, et renforce le partenariat entre VOI et opérateurs économiques.

Selon Alain DURROT, opérateur économique, Nosy-be, Région DIANA : « *C'est la première fois que j'ai entendu à la Radio Nosy Manitry l'existence de VOI dans le fokontany d'Antanamitaràna. Leur organisation est intéressante sur la protection des ressources naturelles marines, côtières, et le développement de leur village. Si possible, je pense conclure un accord de partenariat avec eux pour leur appuyer dans la préservation de l'environnement et de collecter des poissons pour ma propre entreprise.* ».

3.13 L'augmentation de la recette familiale à travers la gestion durable des ressources naturelles pousse le chef de famille à créer d'autres activités génératrices de revenus.

Selon EMAFY, membre VOI Fitsitike, Manombo-Sud, Région Atsimo Andrefana : « *Maintenant, j'ai la possibilité d'acheter divers matériels agricoles (pelle, brouette, fourche, etc....) puisque notre épargne familiale s'améliore. Pendant la période de fermeture de pêche, et le week-end je pratique la culture maraîchère (tomate, oignon, etc...), la culture sèche (manioc, patate douce) pour subvenir aux besoins de ma famille.* ».

3.14 La santé maternelle et infantile s'améliore devant la rentrée d'argent au niveau des membres de VOI.

Selon Gilbert MBOHANY, membre du VOI, Tsihake, Manombo-Sud, Région Atsimo Andrefana : « *Le mois dernier, j'ai amené ma femme à Tuléar pour accoucher mon fils. Il est mon troisième enfant. C'est la première fois que j'ai amené mon épouse dans un centre hospitalier de référence régionale (CHRR) de Tuléar, puisque désormais, je suis persuadé de l'importance de la santé de la mère et de l'enfant. De plus, nous avons des possibilités financières, résultant de l'augmentation de notre épargne, pour y aller.* ».

3.15 L'Eau, l'assainissement et l'hygiène deviennent des conditions primordiales pour les communautés dans la mise en œuvre de leur plan d'action.

Selon MAHOLIDY, membre VOI à Sakatia, Nosy-be, Région DIANA : « *Nous avons un comité responsable de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au niveau de notre VOI. Son rôle est de vérifier et de contrôler la propreté de notre plage, de notre village, tous les jours, puisque les touristes exigent ces conditions avant d'y aller. Raison pour laquelle, le nombre de visiteurs venus à Sakatia ne cesse d'augmenter malgré que Madagascar traverse une période de crise* ».

4 Conclusion

Les transferts de gestion ont permis de mettre en place les outils nécessaires pour assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables à Madagascar. Ils aident également les communautés de base à mieux préserver ces ressources et à améliorer leurs conditions de vie à travers le développement des filières porteuses. Le système de transfert de gestion participe aussi au développement à multi-niveau.

Par ailleurs, le système de gouvernance forestière doit être mis en place et fonctionnel pour assurer un développement harmonieux et durable.

Bibliographie :

- Sage/One, MinEnv, Undp, Gef, 2002 : « Ny TANTEZA na GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) ».
- Sage, Cirad, Coopération Française, Undp, Gef, 2003: « Guide pour l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) ».
- Sage/One, MinEnv, Undp, Gef, 2003 : « Fanatsaràna ny lalam-barotry ny harena voajanahary ».
- Sage, 2010 : « Rapport final relatif à la mise en œuvre du projet d'appui du GEF/PNUD au PE III dans les 07 sites de références (Région Atsimo Andrefana, Sofia, et Diana) ».